



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

6 MARS 2014 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Étaient présents : Mesdames Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Frédérique CHALOPPE (COUSANCES), Bernadette FISCHER (HAIRONVILLE), Michèle BERTRAND (MAULAN), Dominique PENSALFINI (NANT LE PETIT), Messieurs Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE), Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE), Michel PEDRETTI (ANCERVILLE), Denis VARNIER (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS), Francis COLIN (BAZINCOURT), Francis THIRION (COUSANCES), Régis DUPONT (COUSANCES), Hugues BERTHELON (JUVIGNY), Claude DAOUZE (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Yannick INTINS (RUPT AUX NONAINS), Roland LAVANDIER (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE) Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX).

Absents (excusés, non suppléés) : Madame Delphine MALTHIERY (COUSANCES), Messieurs Jean-Noël PIERRE (BRILLON), Christophe CAMONIN (BRILLON), Jean-Noël ARMANINI (LISLE).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 28 Février 2014



ORDRE DU JOUR

RESSOURCES HUMAINES

Politique salariale de la CODECOM

Véhicules de service Ô comme 3 pommes

Règlement intérieur, grilles d'évaluation annuelles, convention ARTT

Création d'un poste de rédacteur (modification statutaire du poste d'ambassadeur de tri)

Adhésion au FNASS

Ouverture de poste pour les futurs multi-accueils

BUDGETS

Comptes Administratifs et de Gestion 2013

Budgets Primitifs 2014

Subventions

Taux d'imposition

TRANSPORTS T

Vente du bâtiment

Ô COMME 3 POMMES

Point sur les travaux à Brillon et Cousances

Modification du plan de financement prévisionnel du dossier FNADT de Cousances

ACTIONS JEUNESSE

Tarifification SUPER ETE + mini camps

Frais de déplacement

ENVIRONNEMENT

Etude sur l'érosion des berges à Stainville

INFORMATIONS DIVERSES SUR LES PROJETS EN COURS

Cahier des Charges pour le prochain marché de collecte des O.M.

Schéma d'Aménagement et de Développement Durable

Prochain Conseil Communautaire



Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 45.



1 – RESSOURCES HUMAINES :

A – Politique salariale de la CODECOM :

Jacky LEMAIRE informe les élus qu'un décalage important existe au niveau de la rémunération des agents en comparaison avec les collectivités voisines de Bar-le Duc et Saint-Dizier ainsi qu'avec les autres services. Il rappelle également que la rémunération d'un agent public dépend de trois éléments distincts :

- le traitement indiciaire (*fixé statutairement*)
- la Nouvelle Bonification Indiciaire (*fixée statutairement*)
- le régime indemnitaire (*primes – fixé par la collectivité*)
seul ce dernier peut permettre à une collectivité d'être plus attractive qu'une autre.

Il prend l'exemple d'un agent de catégorie C dans le secteur de la petite enfance actuellement payé sur un rapport de 7 % (Régime Indemnitaire/Traitement Indiciaire) :

- sur Bar-le-Duc, le rapport est de 11 %
- sur Saint-Dizier, le rapport est de 21 % (*il précise que Saint-Dizier est classé en zone sensible et a donc les dotations ad hoc*). Il n'est pas question de s'aligner sur Saint-Dizier, mais la commission en charge du dossier propose d'aligner le rapport prime/traitement de base sur celui pratiqué à Bar-le-Duc et sur les autres services (*administratifs et techniques*) de la CODECOM.

Le Président explique qu'il serait nécessaire d'harmoniser les traitements par le biais des primes, par égalité avec les autres services, pour conserver les agents en place et également pour attirer les nouveaux agents qui travailleront sur les futurs multi-accueils.

La commission petite enfance propose de revoir la politique de primes comme suit :

Poste	Arguments	Propositions	Impacts
Directrice	+ agents à encadrer + sites à gérer Valorisation travail Rapprochement rémunérations extérieures	Conservation des primes actuelles Prime de service à 16%	Pour la CODECOM : + 3085 €/an Pour l'agent : + 1714 €/an
EJE/Dir. Adjointe	Idem Directrice + fonction de directrice adjointe	Indemnité forfaitaire (base 950 € à 3.5%)	Pour la CODECOM : 2314 €/an Pour l'agent : 1286 €/an
Auxiliaire puér.	Valorisation travail Rapprochement rémunération extérieures + autonomie sur sites Reclassement catégorie C (imposé)	Prime de sujétion (90€/an) Prime de service limitée (critères à définir) Pour les A.P. prime forfaitaire (183€/an)	Pour la CODECOM : 1004 €/an/agent Pour l'agent : 558 €/an/agent
CAP Pte enfance			

Le Président apporte les précisions suivantes :

- indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des conseillers, assistants sociaux-éducatifs et éducateur de jeunes enfants pour les agents relevant du cadre des E.J.E.
- prime de sujétions spéciales pour les agents relevant des cadres d'emploi des Auxiliaires de puériculture, des A.T.S.E.M. ou des agents sociaux
- prime forfaitaire mensuelle des Auxiliaires de puériculture pour les agents relevant du cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture

L'ensemble de ces modifications représente une charge brute de 8500 € annuelle pour l'équipe actuelle.

Alain ROMBI précise que les stagiaires ne sont pas bénéficiaires de droit des différentes primes et que c'est au Conseil Communautaire de prendre la décision d'attribution.

Après discussions, les élus adoptent à l'unanimité la nouvelle politique salariale de la CODECOM.

B – Véhicules de service pour Ô comme 3 pommes :

Le Président précise aux élus que le personnel de direction sera amené à se déplacer régulièrement sur les trois sites. La commission Petite Enfance a étudié trois possibilités :

- indemnisation des frais kilométriques sur la base de la grille du CdG55
- location de véhicule
- achat de véhicule

Type de véhicule recherché : Citroën C3, Peugeot 208, Clio, Yaris, Dacia

Nombre de chevaux fiscaux : 5

Kilomètres parcourus/an : 12 000

Moteur : essence

Un tableau d'analyse des offres fait ressortir que la solution de l'indemnisation est la plus intéressante financièrement mais il est fait remarquer que la CODECOM ne peut pas obliger l'agent à utiliser son véhicule personnel.

La location représente un surcoût trop important et n'est pas retenue.

Les membres du Bureau retiennent la proposition d'achat de deux véhicules (*Peugeot 208 Affaire*). Ces véhicules ne pourront être utilisés que pour des déplacements professionnels. Les agents résidant sur le territoire de la CODECOM seront autorisés à les utiliser pour les trajets domicile/travail, les autres devront les laisser sur le multi-accueil le plus proche de chez eux.

Angelico MATTIONI et Roland LAVANDIER se prononcent contre, avec une préférence pour l'indemnisation selon la grille du Centre de Gestion par équité avec les autres agents. Jacky LEMAIRE leur précise qu'en cas de besoin et de disponibilité, ces véhicules pourront être ponctuellement utilisés par les autres services.

A l'issue du débat, l'assemblée vote à l'unanimité moins une abstention (*R.LAVANDIER*), pour l'achat de deux véhicules de services selon la disponibilité sur parc.

Les services de l'UGAP ont été contactés afin de pouvoir bénéficier de tarif intéressant.

L'entretien serait réalisé par un garage local et la possibilité d'un contrat d'entretien sera envisagée.

C – Organisation des services :

Jacky LEMAIRE rappelle que trois dossiers ont été soumis à l'examen du Comité Technique Paritaire du CdG55 :

- règlement intérieur
- grilles d'entretiens individuels (*en remplacement de la notation*)
- convention pour les A.R.T.T. des multi-accueils

Suite à sa réunion du 6 Février dernier, le CTP a émis un avis favorable à l'ensemble des documents présentés.

Chacun des délégués ayant reçu les documents, ceux-ci sont proposés au vote et, à l'unanimité, ces trois dossiers sont acceptés et seront donc mis en application prochainement.

D – Création d'un poste de rédacteur territorial :

L'agent assurant les fonctions d'ambassadeur de tri a réussi son concours de rédacteur et peut désormais prétendre à ce poste de catégorie B. Cette nouvelle situation lui permettrait de gérer l'encadrement de l'agent d'accueil de la déchetterie (*carrière, congés, remplacements*).

Le surcoût annuel pour la CODECOM est évalué à 300 €.

Jacky LEMAIRE précise que le bénéfice du concours est valable deux ans.

A l'unanimité moins 1 voix contre (*C.DAOUZE*), la création du poste est acceptée.

E – Adhésion à un organisme de fonds sociaux :

Le Président rappelle que la législation (*loi du 19 Février 2007*) impose aux collectivités de contractualiser avec un organisme d'actions sociales pour la totalité de ses agents (*pas de seuil*) ce qui permettrait à ces derniers de pouvoir bénéficier de prestations sociales diverses (*chèques emploi-service, chèques vacances, taux préférentiel d'emprunt, etc...*). Le F.N.A.S.S. a été jugé le plus intéressant.

Après débats sur la question de la législation, le Conseil Communautaire décide :

- si l'obligation est réelle, accord pour contractualiser avec le F.N.A.S.S.
- s'il n'y a pas d'obligation, et après vote de 13 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention, il laisse le soin au futur Conseil Communautaire de prendre la décision

F – Ouverture des postes pour Ô comme 3 pommes :

Pour les structures de Brillon et Cousances, la commission Petite Enfance avait déterminé les besoins comme suit :

- 6 ou 7 auxiliaires de puériculture
- 2 ou 3 CAP Petite Enfance
- 1 agent d'entretien sur chaque site
- 1 CAP Petite Enfance sur Ancerville actuellement à mi-temps, à passer à temps complet

Jacky LEMAIRE propose d'ouvrir ces postes et de débiter la phase de recrutement dès le mois d'Avril afin de s'assurer d'une disponibilité dès le mois de Septembre.

Il est fait remarquer que les contrats devront préciser que le poste sera fixe sur un site mais avec possibilité de dépanner sur les autres sites.

Afin d'élargir les possibilités de recrutement, Michèle BERTRAND informe que le diplôme d'aide-soignante est équivalent à celui d'auxiliaire de puériculture. Cette information n'avait pas été donnée par le Docteur BRULLIARD, Francis LEROUX l'interrogera à ce sujet.

Après en avoir discuté, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, l'ouverture des postes précités dès le mois d'Avril 2014. Les annonces seront passées sur le site du CdG55 et sur Pôle Emploi.

2 – BUDGETS :

A – Comptes Administratifs et de Gestion 2013 – Budgets Primitifs 2014 :

Chaque délégué a reçu tous les éléments et Jacky LEMAIRE commente les différents budgets figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire votent à l'unanimité les différents Budgets Primitifs 2014 et donnent quitus au Président pour les différents Comptes Administratifs 2013 semblables aux Comptes de Gestion du Trésorier.

B – Subventions :

Jacky LEMAIRE présente la demande de l'association Meuse Attelage qui organise un concours d'attelages de niveau national et propose une subvention de 500 € sous réserve de la présentation du bilan financier de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de verser cette subvention aux conditions suivantes :

- Présentation du bilan financier
- Mise en place d'un tri sélectif sur le site de la manifestation

C – Taux d'imposition :

Sur proposition des membres du Bureau et dans la poursuite des promesses qui avaient été faites, le Conseil Communautaire décide de maintenir les taux d'imposition actuels, inchangés depuis 2008, à savoir :

- o Taxe d'habitation : 5.38 %
- o Foncier bâti : 4.93 %
- o Foncier non bâti : 10.75 %
- o C.F.E. : 4.51 %

3 – TRANSPORTS T :

Jacky LEMAIRE informe les élus que le Gérant de la Société, désire acheter le bâtiment que la CODECOM lui loue. Les services de France Domaines ont été contactés et ont fait une estimation à 200 000 €. Il précise que la solution de la location avait permis de bénéficier de la subvention au titre de la D.E.T.R. A ce titre et en cas de vente dans les 5 ans, la CODECOM est obligée d'avertir la Préfecture qui pourrait exiger tout ou partie de la subvention selon qu'elle estime qu'il y a ou non enrichissement de la CODECOM ou que l'entreprise est bénéficiaire d'aides indirectes.

Le bilan financier de cette opération est le suivant :

CHARGES		RECETTES	
Travaux	721 785.90	Subvention DETR	292 978.00
Terrain	56 845.00	Subvention GIP	244 557.00
Impôts foncier 2013	9 217.00	Loyers perçus depuis 11/2011	29 400.00
		Revente bâtiment	200 000.00
TOTAL	787 847.00	TOTAL	766 935.00
BILAN DE L'OPERATION : - 20 912.00			

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord pour la vente du bâtiment à la Société Transports T et autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

4 – Ô COMME 3 POMMES :

A – Point sur les travaux en cours :

Francis LEROUX informe les élus que sur le site de Brillon, les travaux se déroulent correctement, le planning est respecté, le chantier est propre, les entreprises sont sérieuses et bien menées par l'architecte.

Le carreleur et le chauffagiste sont à l'œuvre, les travaux de peinture devraient débuter, les enduits sont prévus en Avril.

Sur le site de Cousances, le planning est également respecté, le premier test d'étanchéité à l'air devrait être réalisé d'ici fin Mars, les chapes sont réalisées ainsi que le plancher chauffant. Les enduits devraient débuter prochainement.

B – Modification du plan de financement prévisionnel FNADT :

Ce plan de financement avait été acté lors d'un précédent Conseil Communautaire mais les services préfectoraux souhaitent qu'il soit revu afin qu'il respecte la dépense subventionnable calculée pour le FNADT.

Les membres du Bureau proposent la répartition suivante :

DEPENSES		RECETTES	
	Montants	Partenaires	Montants
Travaux	311 935.45	Etat / CAF 55	116 076.00
Etudes, Maîtrise d'œuvre, Bureau de contrôle, Mission SPS	27 071.92	Etat / FNADT	24 070.00
		Région / CADT	20 136.52
		GIP / PAA 2013	73 802.91
		Département	13 255.27
Total projet	339 007.37	Total subventions	247 340.70
		Autofinancement	61 835.17
Ss TOTAL PROJET (VRD inéligible)	309 175.87	TOTAL	309 175.87

A l'unanimité, le Conseil Communautaire vote pour le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus.

5 – ACTIONS JEUNESSE :

A - Tarifs SUPER ETE 2014 :

Francis COLIN informe les membres du Bureau que la CAF a modifié ses barèmes, en supprimant notamment une tranche, et qu'il y a lieu de modifier les tarifs SUPER ETE qui avaient été votés au mois de Janvier dernier.

Afin d'en maintenir l'accès pour l'ensemble des adolescents du territoire, la nouvelle grille tarifaire propose une baisse du prix de journée des mini-camps pour les familles ayant un quotient familial faible et une légère hausse pour le prix de journée Mini-camps (*tarif plein*) et pour les familles hors CODECOM.

La commission propose les grilles tarifaires suivantes selon les quotients familiaux (*barèmes cumulés CAF et CODECOM*) :

	Quotient familial de 0 à 400	Quotient familial de 401 à 700	Quotient familial de 701 et +	Tarifs hors CODECOM
ACM / jour	5.50 €	6.50 €	10.00 €	12.00 €
Mini-camps/jour	8.00 €	10.50 €	18.00 €	21.00 €
Mini-camp Htes Vosges/jour	25.00 €	29.50 €	37.00 €	45.00 €

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte ces propositions.

B – Frais de déplacement :

Chaque année, le Conseil Communautaire prend une délibération permettant d'indemniser les directeurs et directeurs-adjoints de SUPER ETE qui sont amenés à se déplacer avec leur véhicule personnel dans le cadre de leur mission. Jacky LEMAIRE propose de pérenniser cette décision sur les futurs dispositifs SUPER ETE.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord.

6 – ENVIRONNEMENT :

Francis THIRION présente aux élus un résumé des débats intervenus en commission Environnement au sujet du problème d'érosion de berges à Stainville :

- La berge en rive gauche de la Saulx entre le pont de la RD et la passerelle piétonne dans la traversée de la commune présente des problèmes d'érosion qui se sont aggravés lors de l'hiver 2012/2013. Sur un secteur particulier, le chemin communal est passé d'une largeur de 2 m à 1 m.
Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'entretien de la Saulx, l'O.N.F. avait noté dans son rapport, en concertation avec la commune, que cette dernière ferait des plantations ornementales et pédagogiques pour maintenir la berge et concurrencer la Renouée du Japon.
La D.I.G. actuelle ne prévoit pas la réalisation de travaux de protection de berge. S'ils devaient être réalisés, une nouvelle procédure administrative serait nécessaire.
- Dans le cadre de l'étude globale menée sur la Saulx et ses affluents, le cabinet ASCONIT Consultants avait déjà signalé ce problème d'érosion et proposait la mise en place d'une protection de berge en génie végétal sur 100 ml.
- A la demande de la commune et de la CODECOM, les services du Conseil Général se sont rendus sur place avec l'O.N.F. et Les Chantiers du Barrois. Compte tenu de l'ampleur du phénomène, les conseils ont été de mettre en place des blocs d'enrochement combinés au génie végétal.
A ceci, s'ajoutent de nombreux problèmes, notamment celui de l'inaccessibilité de la berge pour tout engin de terrassement ou camion.
Sur les 200 ml concernés, le coût de cette protection est évalué à 100 000 € HT.
- Les services de la Police de l'Eau ont été contactés également et il apparaît nécessaire de recruter un maître d'œuvre qui concevra le projet et suivra les travaux. Le projet devra être précédé d'une étude qui aura pour but d'identifier les causes à l'origine du problème d'érosion, les solutions à y apporter et les conséquences des solutions apportées.
Le montant prévisionnel de cette étude peut-être évalué entre 10 000 et 12 000 € HT.
Dans le cadre de sa mission S.A.T.E., le Conseil Général sera consulté.
- Le financement de cette opération pourrait être assuré à hauteur de 80 % par l'Entente Marne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie mais sur la partie "*Etude*" uniquement et sous certaines conditions.
Quant à la partie "*Travaux*", l'Entente Marne ne subventionne plus les travaux de protection de berges et l'Agence de l'Eau se positionnera au vu des résultats de l'étude et en fonction des solutions proposées.
- La commune de STAINVILLE étant l'unique propriétaire de la berge érodée, une D.I.G. ne serait, a priori, pas nécessaire (*à vérifier*).
Un dossier de déclaration devra être produit.
Parmi ses compétences, la CODECOM possède celle de l'"*entretien des berges*" et non "*protection des berges*", la commune devrait donc porter le projet avec l'assistance de la CODECOM et des services du Conseil Général.

Francis THIRION informe les élus qu'au vu des coûts présentés, la commune de Stainville ne pourrait pas, à elle seule, supporter la totalité et propose que la CODECOM se substitue à la commune pour financer le coût de l'étude qui permettra de déterminer le coût de l'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire est d'accord à l'unanimité sur ce dernier point et autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

7 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR (point non prévu à l'ordre du jour):

La Trésorerie a fait suivre deux demandes d'admission en non-valeur concernant la Redevance des Ordures Ménagères :

- L'une pour un montant de 110.50 €
- L'autre pour un montant de 60.67 €

Le Président précise que ces demandes font suite à des décisions de justice pour cause de surendettement. La CODECOM ne pouvant s'y opposer, les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord pour l'effacement de ces dettes.

8 – INFORMATIONS DIVERSES :

A – Cahier des Charges pour le prochain marché de collecte des ordures ménagères :

Francis THIRION présente le Dossier de Consultation des Entreprises qui est identique au marché actuel, mis à part quelques modifications, à savoir :

- Option d'une collecte mono flux (*actuellement bi-flux*), le coût le plus avantageux permettrait de choisir le type de collecte
- La durée du marché sera de 3 ans et renouvelable 3 ans, ce qui permettra, durant les 3 premières années, de réfléchir à la mise en place d'une Redevance Incitative
- Il sera précisé que la collecte doit être effectuée dans toutes les zones des différentes communes (*notamment s'il existe des limitations de tonnages sur certains ponts*).

Le nouveau marché devrait débiter le 1^{er} Octobre 2014 et sur l'échéancier prévisionnel, la date de validation du DCE était située en Mai/Juin 2014, mais les incertitudes en matière de renouvellement électoral conduisent le Président à demander l'autorisation de lancer le marché dès que possible.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire valident le D.C.E. et autorisent le Président à lancer la procédure d'appel d'offres.

B – Schéma d'Aménagement et de Développement Durable :

Bernard HENRIONNET revient sur la présentation finale réalisée le 19 Février dernier par le bureau d'étude N.E.G.E., il regrette que le projet n'ait pas mobilisé autant qu'espéré mais de nombreuses idées ont été émises et elles permettront au futur Conseil Communautaire de disposer d'une feuille de route pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le Cahier des Charges est d'ailleurs en cours de rédaction et devra être validé par le prochain Conseil.

C – Location de la salle du Conseil :

Le Relais Assistantes Maternelles va organiser prochainement une formation pour les Assistantes Maternelles Agréées par l'intermédiaire de l'institut de formation IPERIA. Ce module d'environ 40 heures doit permettre de percevoir l'importance des mimiques faciales et de comprendre des phrases simples. L'institut IPERIA, société à but lucratif, propose de louer la salle au prix de 150 €/jour.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent le montant de la location journalière à 150 € et autorisent le Président à signer le contrat nécessaire.

D – Découpage des cantons (point non prévu à l'ordre du jour) :

Jean-Louis CANOVA présente le découpage prévu suite à la nouvelle délimitation des cantons fixée par l'arrêté du 17 Février 2014.

Il informe l'assemblée que le Conseil Général va engager un recours auprès du Conseil d'Etat pour bloquer cette décision qui ne prend pas en compte les spécificités de notre territoire et de nos bassins de vie (*pour rappel : les communes de Guerpont, Nant le Grand, Silmont, Tannois, Tronville en Barrois et Velaines, toutes situées dans la vallée de l'Ornain, ont été ajoutées au canton d'Ancerville*).

Sur demande du Président du Conseil Général, Jacky LEMAIRE propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre une délibération pour marquer le désaccord de principe de notre CODECOM.

Après débat, les représentants des communes au sein de la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois décident de déposer une motion commune pour manifester leur désaccord et autorisent le Président à ester en justice.

E – Passage de caméra dans les réseaux :

Suite au problème récurrent d'encombrement des réseaux à la Maison de Santé d'Ancerville, les services techniques de la mairie d'Ancerville se sont proposés pour faire passer une caméra afin de vérifier leur conformité.

Des amas de béton, colle, etc... ont été détectés et, en grande partie, évacués. Le carreleur et le plâtrier ont été convoqués sur le chantier dans les prochains jours.

Jacky LEMAIRE tient à remercier officiellement la commune d'Ancerville pour avoir mis à disposition trois agents pendant près de trois heures et pour le travail réalisé par ces derniers.

F – Prochain Conseil Communautaire :

Après le renouvellement des élus municipaux, les communes sont invitées à transmettre le plus rapidement possible la liste des conseillers communautaires à la CODECOM.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 14 Avril 2014 à 20 h 30 et l'ordre du jour sera consacré à l'élection de l'exécutif et du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

Pour le Président,
Le Directeur,

Thierry HUSSON

